

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	28

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. CHASTAING, Mme DANIN, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. THOME, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. SEFRIN pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, M. VET pouvoir à M. GANDRILLON, Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MONET pouvoir à Mme MOLLIERE, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ALLET.

**Absents** : Mme NGO DJOB.

**Secrétaire de séance** : Mme MOLLIERE.

**N° DEL-2023-030**

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE LES PRODUITS DU TERROIR – EXERCICE 2023**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif du budget annexe Les produits du Terroir – Exercice 2023, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023 portant affectation des résultats 2022 du budget annexe Les produits du Terroir,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 27 mars 2023,

CONSIDERANT que le budget annexe Les produits du Terroir a été voté sans reprise des résultats lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2023, équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement (23 900.00 €) ; la section d'investissement n'ayant pas de prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe Les produits du Terroir pour l'exercice 2023.

Ce document est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, mais également de permettre le constat d'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement, ou l'ajustement des dépenses ou recettes votées initialement au budget primitif.

Il est précisé que le budget supplémentaire du budget annexe Les produits du Terroir s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement (21 886.80 €, restes à réaliser compris), qu'en section de fonctionnement (0.00 €), soit une balance générale de 21 886.80 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	21 886,80 €	- €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	21 886,80 €
SOUS-TOTAL		21 886,80 €	21 886,80 €
RESTES A REALISER		- €	- €
TOTAL GENERAL		21 886,80 €	21 886,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	9 522,18 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	9 522,18 €
TOTAL GENERAL		- €	- €

Soit une balance générale du budget supplémentaire de : 21 886.80 €.

Et une balance générale du budget annexe Les produits du Terroir 2023 (budget primitif+ budget supplémentaire) de : 45 786.80 €.

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** VOTE le budget supplémentaire du budget annexe Les produits du Terroir pour l'exercice 2023, annexé à la présente délibération et équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	21 886,80 €	- €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	21 886,80 €
SOUS-TOTAL		21 886,80 €	21 886,80 €
RESTES A REALISER		- €	- €
TOTAL GENERAL		21 886,80 €	21 886,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	9 522,18 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	9 522,18 €
TOTAL GENERAL		- €	- €

Soit une balance générale du budget supplémentaire de : 21 886.80 €.

Et une balance générale du budget annexe Les produits du Terroir 2023 (budget primitif+ budget supplémentaire) de : 45 786.80 €.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire